



Le Maire,

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	23

N°DEL 2025_07_078_6

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : FINANCES

Décision modificative N°2 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Matthieu TAROT
Robert DALMASSO	Chloé DE BROUWER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Catherine BRUNETTO
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante la décision modificative N° 2 du budget principal :

Il explique que dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, des ajustements de crédits par décision modificative sont nécessaires sur les dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements à apporter au budget principal 2026 sont les suivants :

D/R	F/I	chapitre	nature	Fonction	Libellé Article par nature	Op	Gestion.	Libellé Opération d'équipement	Dépenses	Recettes
D	F	011	60623	281	Alimentation		ECGEN		20 000,00	
D	F	65	65811	020	Droits d'utilisation - informatique		INFO		6 500,00	
D	F	68	6817	01	Dot. dépréc. actifs circulants		FIN		- 80 000,00	
R	F	75	752	551	Revenus des immeubles		FIN			- 53 500,00
								TOTAL FONCTIONNEMENT	- 53 500,00	- 53 500,00
D	I	20	2031	313	Frais d'études	249	ST	POLE CULTUREL MEDIATHEQUE	- 3 650,00	
D	I	20	2031	510	Frais d'études	257	ST	GROUPE SCOLAIRE	- 30 000,00	
D	I	21	2128	325	Autres actifs et améngts	289	ST	STADE MUNICIPAL	4 000,00	
D	I	21	2128	511	Autres actifs et améngts	236	ST	ESPACES VERTS	- 3 000,00	
D	I	21	21321	551	Immeubles de rapport	279	JURID	ACQUISITION FONCIERE	270 000,00	
D	I	21	21351	510	Bâtiments publics	241	ST	AMENAGEMENT LOCAUX	- 10 000,00	
D	I	21	21351	510	Bâtiments publics	257	ST	GROUPE SCOLAIRE	9 760,00	
D	I	21	21351	510	Bâtiments publics	296	ST	COMPLEXE PETITE ENFANCE	- 11 000,00	
D	I	21	21352	510	Bâtiments privés	295	ST	GENDARMERIE	- 10 000,00	
D	I	21	2152	845	Installations de voirie	254	ST	REFECTION VOIRIE DIVERSE	- 3 000,00	
D	I	21	215731	510	Matériel roulant	240	ST	ACQ ET EQUIP VEHICULES	- 24 000,00	
D	I	21	2158	510	Autres install. mat outillage tech	294	ST	EHPAD AMENAGEMENT	- 1 000,00	
D	I	21	21838	020	Autre matériel informatique	238	INFO	ACQ MAT ADMINISTRATIF	10 000,00	
D	I	21	21848	13	Autres mat bureau mobiliers	237	SECUR	ACQ MATERIELS DIVERS	1 968,00	
D	I	21	2188	281	Autres	237	ECGEN	ACQ MATERIELS DIVERS	32 825,00	
D	I	23	2312	848	Agencet et améngts terrains	254	ST	REFECTION VOIRIE DIVERSE	3 000,00	
D	I	23	2313	313	Constructions	249	ST	POLE CULTUREL MEDIATHEQUE	3 650,00	
D	I	23	2315	510	Instal. mat et outillage tech.	250	ST	JDTP ESPACES EXTERIEURS	- 300 000,00	
D	I	23	2315	512	Instal. mat et outillage tech.	256	ST	ECLAIRAGE PUBLIC TVX	- 60 000,00	
D	I	23	2313	313	Constructions	249	ST	MEDIATHEQUE (AP-2025-02)	100 000,00	
D	I	23	2315	12	Instal. mat et outillage tech.	264	URBA	PROT. INCENDIE (AP-2025-01)	- 450 000,00	
R	I	10	10222	01	FCTVA	-	FIN			- 65 447,00
R	I	10	10226	01	Taxe d'aménagement	-	FIN			- 106 968,00
R	I	13	1318	01	Autres	-	FIN			1 968,00
R	I	16	1641	01	Emprunts en euros	-	FIN			- 300 000,00
								TOTAL INVESTISSEMENT	- 470 447,00	- 470 447,00
								BALANCE GENERALE	- 523 947,00	- 523 947,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération N° 2025_03_023_9 du 27 mars 2025, portant approbation du budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la délibération N° 2025_05_055_2 du 8 juillet 2025, portant approbation de la décision modificative N°1.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

-D'approuver la décision modificative N° 2 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité des voix exprimées avec 20 voix pour et 3 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

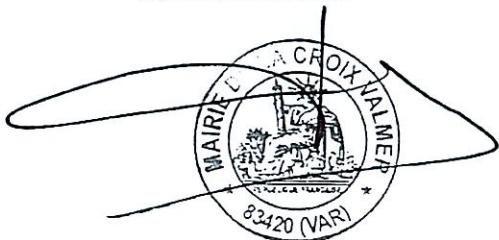
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

A handwritten signature of Linda TRIBET.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

06 NOV. 2025

Le Maire

